

une expression de bonnes intentions. Pour moi, l'industrie de la pêche n'offrirait pas beaucoup d'intérêt si je n'avais pas le vif désir de participer au relèvement du niveau d'existence des pêcheurs, de quelque province qu'ils soient. Leur niveau d'existence devrait leur permettre d'avoir plus que la nourriture, un toit. Ils s'adonnent à une profession qui comporte de très grands risques et qui est d'un intérêt vital pour le pays. Je suis sûr que mes collègues des autres ministères désirent autant que moi arriver à un tel résultat.

L'honorable préopinant a parlé de l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Il doit se rendre compte des difficultés qu'il y aurait à verser des prestations d'assurance-chômage six ou sept mois par année lorsque la saison de pêche n'est que de trois ou quatre mois. Si difficile qu'il soit cependant, le problème n'est pas négligé; nous y songeons et en cherchons la solution.

Pour ce qui est de la banque d'expansion industrielle, dont l'honorable député a aussi parlé, elle relève du ministère des Finances. La question relève exclusivement de la Banque du développement industriel et du ministre des Finances. La Banque industrielle a aidé plusieurs sections de l'industrie de la pêche dans l'Est et l'Ouest.

M. Pearkes: Monsieur le président, je m'intéresse tout particulièrement aux pêcheurs. Ma circonscription étant limitrophe de celle du ministre, je suppose qu'il est au courant de la plupart des problèmes qui se posent aux pêcheurs du littoral de l'Ouest. J'ai été heureux d'apprendre du ministre qu'il se soucie beaucoup de relever le niveau de vie des pêcheurs. Il est sincère, j'en suis persuadé, et ses efforts en ce sens ne laissent pas insensibles les pêcheurs de l'île de Vancouver.

Un des problèmes les plus pressants, dont la solution contribuera à relever le niveau de vie des pêcheurs, c'est le besoin de protéger les embarcations et l'attirail du pêcheur contre les tempêtes et les éléments. Il arrive souvent qu'un pêcheur soit obligé de surveiller son embarcation toute une nuit quand il y a une tempête et qu'il n'y a pas de protection suffisante. Ce pêcheur doit donc quitter son foyer et sa famille durant cette période qui devrait être consacrée au repos. Je veux croire que le ministre, qui s'efforce de relever le niveau de vie des pêcheurs, se rendra compte qu'il est indispensable, afin qu'ils aient la tranquillité d'esprit, de leur assurer un bon emplacement de mouillage et des ports sûrs où ils pourront amarrer leur embarcation.

Il y a une autre question que je voudrais porter à l'attention du ministre. Je suis sûr qu'il saura y répondre. Vers la fin de février, j'ai écrit au ministère pour lui demander des

renseignements à propos du projet de révision du traité relatif au flétan. Le sous-ministre, le 28 février, m'a répondu que le commissaire du flétan était à l'hôpital et que dès sa sortie j'aurais les renseignements voulus et la question serait étudiée. J'ignore si M. Clarke est sorti de l'hôpital, je veux croire sincèrement qu'il se porte mieux.

Le ministre est-il prêt à formuler une déclaration au sujet du traité relatif au flétan? Au cours des quelques dernières années, la saison du flétan a été extrêmement courte, et ce, au détriment de l'industrie, du consommateur et de la conservation satisfaisante du poisson. Une courte saison de pêche signifie que le pêcheur doit travailler de longues heures afin de prendre sa part dans un nombre restreint de jours. Quand toute la prise de flétan ne peut s'effectuer qu'en une couple de semaines, le consommateur de tout le pays ne peut obtenir du flétan frais que durant cette courte saison; le reste de la prise doit aller à l'entrepôt frigorifique. Du point de vue biologique, il est évident que ce n'est pas dans l'intérêt de la conservation que la prise ait lieu durant une si courte période.

C'est un grand sujet d'inquiétude pour les pêcheurs de la côte de l'Ouest. Ils ont demandé qu'on établisse une saison double et plus longue. J'ignore ce qui est arrivé depuis, mais au début de l'année les pêcheurs se sont dits inquiets de ce que le projet du nouveau traité ne contenait pas de disposition visant des restrictions suffisantes. Le ministre peut-il dire quels progrès ont été accomplis en ce qui concerne la révision du traité relatif au flétan et si l'on a pris des mesures pour établir une double saison à l'égard du flétan?

L'hon. M. Mayhew: Un des plus beaux quais flottants de la côte ouest est situé à Nanaïmo.

M. Pearkes: Mais ce n'en est qu'un.

L'hon. M. Mayhew: Je crois que le député l'a fait placer là alors qu'il luttait afin d'assurer la liberté pendant la guerre. On en a aménagé bien d'autres depuis. A ma connaissance, c'est à Victoria que, donnant suite dans une large mesure à la proposition que j'ai formulée lorsque je faisais partie de la Chambre de commerce, on a aménagé le premier quai flottant vers 1935. Il se trouvait presque vis-à-vis de chez moi. A mon avis, ces radeaux sont fort utiles aux pêcheurs; depuis, on en a installé un grand nombre.

Afin de discuter à fond la double saison en ce qui a trait à la pêche au flétan, il faudrait consulter des cartes et examiner bien des détails, mais je crains que le temps nous manque en ce moment. L'automne dernier, après la réunion de la commission du flétan, le Canada a rédigé un projet de traité.